

Intersyndicale nationale interprofessionnelle du 24 octobre : UNSA, CFDT, CFTC et FAGE signent une déclaration commune

Cette intersyndicale réunissait la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, FO, l'UNSA, la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF, FAGE, UNL, FIDL.

L'objectif était de s'entendre pour peser sur les réformes assurance-chômage, formation professionnelle et apprentissage.

Les échanges n'ayant pas permis d'aboutir à une action rencontrant l'adhésion de toutes les organisations, l'UNSA, la CFDT, la CFTC et la FAGE ont décidé de travailler ensemble pour rééquilibrer les souplesses accordées aux entreprises par les ordonnances en revendiquant de nouvelles modalités de sécurisation des parcours professionnels.

Lire leur déclaration commune sur le site de l'UNSA : <http://www.unsa.org>

Décret sur les moyens du CSE : L'UNSA demande un rééquilibrage

Alors que les ordonnances modifiant le Code du Travail ont été marquées par des arbitrages en défaveur des salariés, le décret concernant les moyens attribués au conseil social et économique (CSE), la nouvelle instance unique de représentation des personnels en entreprise, était très attendu.

Le projet de décret fait apparaître les conséquences premières de ce choix : une réduction massive du nombre d'élus appelés à représenter les personnels. Moins de personnes dans un seul conseil pour effectuer le travail dont s'acquittaient séparément trois instances (CE, DP et CHSCT), moins de délégués pour autant de personnels à représenter d'où une difficulté accrue pour assurer une proximité avec ses mandants : quels moyens le projet de décret propose-t-il pour relever ce défi ?

L'UNSA constate que les heures de délégation de ces élus moins nombreux seront globalement plutôt à la hausse. Mais il n'en est pas de même pour la tranche des entreprises allant de 200 à 899 salariés : leurs élus y seront non seulement moins nombreux, mais ils perdront des moyens.

L'UNSA demande donc que le projet de décret soit rééquilibré. Les salariés des petites et moyennes entreprises ont droit, comme les autres, à être justement représentés.

Conseil social et économique (CSE) : une réforme à maîtriser

Les ordonnances sont parues au Journal officiel du 23 septembre 2017.

L'UNSA a décidé d'organiser des réunions d'informations pour nos élus qui vont être touchés à de multiples niveaux dans leurs prérogatives par cette révolution culturelle.

En effet, de nombreuses négociations vont commencer dès cette année ou début 2018. Il convient donc d'être bien armé pour comprendre la complexité des nouveaux textes.

Par conséquent, l'UNSA a décidé d'organiser des réunions d'information dans toutes les régions ou départements pour être au plus proche de ses élus sur le territoire.

Les objectifs de ces journées d'information :

- Décrypter la réforme du Code du Travail
- Identifier les nouvelles règles ou opportunités de négociations collectives
- Anticiper les évolutions en lien avec les IRP et se préparer au principe de l'Instance Unique
- Maîtriser les conséquences des ordonnances sur l'application des réformes récentes (Macron, Rebsamen, El Khomri)

Les premières journées auront lieu à Bagnolet, au siège de l'UNSA, **les 7 et 21 novembre**.

Intersyndicale Fonction publique : Les agents exigent d'être entendus par le gouvernement !

L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA FP), réuni le 26 octobre 2017 au siège de l'UNSA, constate que les réponses du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des agents publics exprimées notamment lors de la mobilisation du 10 octobre dernier en matière de pouvoir d'achat, de garantie des engagements pris et d'emploi public.

Elles ont donc acté la poursuite de la mobilisation unitaire sur la base des revendications communes portées le 10 octobre dernier avec le large soutien des agents publics (dégel de la valeur du point d'indice, non rétablissement de la journée de carence ...)

C'est pourquoi, si la position du gouvernement n'évolue pas favorablement à l'égard de ces revendications aucune organisation syndicale ne se rendra à la convocation de l'Assemblée plénière du Conseil commun Fonction publique du 6 novembre présidée par le ministre.

Les organisations syndicales appellent d'ores et déjà à un rassemblement militant le lundi 6 novembre devant Bercy à midi.

Le principe d'une prochaine rencontre est déjà acté.

Pour en savoir plus : <http://www.unsa-fp.org/>

Fonction publique : PPCR confirmé mais reporté !

Le protocole PPCR permet une revalorisation des carrières avec une amélioration des grilles de rémunération des agents titulaires à partir de 2016 ou 2017 et ce, sur plusieurs années. Ce protocole a été négocié longuement.

En 2015, l'UNSA a estimé qu'il représentait une indéniable avancée pour la Fonction publique.

Aujourd'hui, l'UNSA Fonction Publique considère que le gouvernement ne respecte pas la parole de l'État lorsqu'il décide de reporter d'un an sa mise en œuvre malgré l'annonce de la confirmation de son application d'ici la fin du quinquennat.

Elle appelle chaque UD UNSA à saisir les députés et les sénateurs.

Pour en savoir Plus :

<http://www.unsa-fp.org/?PPCR-confirme-mais-reporte>

Fonction publique : une hausse de la CSG à peine compensée

La compensation quasi complète de la hausse de la CSG a été arrachée pour deux ans !
A l'issue du rendez-vous salarial du 16 octobre et de la réunion du 24 octobre, la compensation de la hausse de la CSG sera presque intégrale pendant deux ans et ce pour tous les agents publics, grâce aux fortes mobilisations du 10 octobre et à notre pétition.

Comment sera effectivement compensée la hausse de 1,7% de la CSG pour les agents publics ?

<http://www.unsa-fp.org/?Hausse-de-la-CSG-compensation-quasi-complete-arrachee-pour-deux-ans>

Expression Directe : L'UNSA a la parole

- Emission 5 minutes le samedi 4 novembre à 19h55 sur France inter et dimanche 5 novembre à 6h55 sur France Bleu : Luc Bérille commentera l'actualité sociale et syndicale,
- Emission 4 minutes le mardi 7 novembre vers 0h30 sur France 2 et jeudi 9 novembre vers 8h50 sur France 5 intitulée : "Négociateur : la méthode syndicale utile aux salariés".